



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 108526

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme des lycées techniques. En effet, dès la prochaine rentrée scolaire, les séries sciences et techniques industrielles (STI) deviendront STI2D (sciences et techniques de l'industrie et du développement durable). Pourtant, deux instances nationales de consultation se sont prononcées majoritairement contre ce projet : le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et le Comité interprofessionnel consultatif (CIC) constitué des représentants des enseignants, des salariés des entreprises et des employeurs. Cette réforme est accompagnée d'une réduction des horaires professeurs, et chaque enseignant spécialiste d'une matière devra également enseigner trois autres matières ; l'enseignement de la physique appliquée est supprimé. Les représentants des enseignants dénoncent également des délais trop courts entre la publication des programmes et la rentrée (six mois seulement), le manque de moyens attribués à la formation des enseignants, le manque de réflexions menées sur le baccalauréat. Les régions sont opposées à cette réforme qui remet en cause les équipements et le patrimoine présent dans les lycées technologiques. Responsables aussi des politiques de l'emploi, les régions voient dans cette réforme un pas de plus vers la désindustrialisation du pays ; les acteurs économiques et sociaux et en particulier certaines branches du patronat restent très critiques vis-à-vis de cette réforme et s'inquiètent de ses effets sur les formations en STS et IUT. De plus la diminution de la part des enseignements pratiques dans la nouvelle filière STI2D risque de la rendre moins attractive pour des élèves qui souhaitent bien souvent fuir l'enseignement général, enseignement qui leur apparaît trop théorique. Surtout, les enseignants estiment que cette réforme remet en cause la voie technologique française, pourtant efficiente en termes d'insertion professionnelle et porteuse pour l'avenir industriel de notre pays. Si la revalorisation de l'enseignement technologique est nécessaire, elle ne peut se faire dans la précipitation et en l'absence d'une réelle formation des équipes d'enseignants. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage une concertation, la plus large possible, avec l'ensemble des professionnels, afin qu'une vraie négociation s'engage pour une réforme de la voie technologique permettant de conserver sa spécificité et son attractivité.

Texte de la réponse

La série STI (sciences et technologies industrielles) est remplacée par les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) depuis la rentrée 2011 en classe de première. Cette évolution sera mise en place à compter de la rentrée 2012 en classe terminale. La réforme de la série STI a fait l'objet de larges concertations avec l'ensemble des acteurs concernés très en amont de la publication des textes la définissant. Elle a notamment été présentée à la Commission consultative de l'élaboration des normes (CCEN), en sa séance du 6 mai 2010. La CCEN a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, tout en observant que la participation financière des régions dans cette réforme était emblématique des problématiques liées à la décentralisation. La série technologique STI a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Cette modernisation ambitieuse a pour objectifs affirmés de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études

supérieures et d'attirer de nombreux élèves dans les formations technologiques industrielles revalorisées. Une des principales caractéristiques de cette modernisation est de proposer aux élèves une formation technologique industrielle qui fait une large place à la polyvalence technologique. Cette polyvalence technologique, qui s'oppose aussi bien à la spécialisation professionnalisante qu'aux enseignements abstraits de la voie générale, est un atout fondamental pour les nouveaux bacheliers STI2D, qui seront mieux préparés aux études supérieures scientifiques et technologiques industrielles et qui auront accès à un plus large choix de poursuite d'études. Pour autant, dans la série STI2D, les méthodes pédagogiques inductives appliquées à des objets d'étude concrets restent à l'oeuvre, conformément aux méthodes pédagogiques qui ont fait le succès de la voie technologique. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. À l'issue de la formation dispensée, chacun des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs différentes formations initiales et expériences professionnelles. Les enseignements de sciences expérimentales dans l'actuelle série STI, souvent intitulés sciences physiques et physique appliquée, sont élargis à d'autres domaines de la physique (mécanique par exemple) et à la chimie. Ils sont désormais intitulés physique-chimie dans la nouvelle série STI2D. Cette transformation ne constitue pas une disparition des enseignements de sciences expérimentales mais, au contraire, leur extension afin d'apporter aux futurs bacheliers STI2D des compétences scientifiques plus équilibrées, en vue d'une poursuite d'études supérieures plus ouverte. La réforme du lycée renforce significativement l'égale dignité des voies de formation dans le système éducatif. Les évolutions pédagogiques en cours devraient conforter le choix d'un nombre croissant d'élèves et de familles pour une voie technologique appelée à devenir une voie de réussite à part entière.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108526

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4957

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 587